

20 Septembre 2018

Politique Sécurité ACS

Notre activité est à la fois une activité de loisirs et une activité de formation au pilotage.

C'est une passion pour ceux qui la pratique, mais néanmoins une activité pouvant, comme d'autres, comporter des risques si tous les éléments de sécurité ne sont pas respectés.

Il est indispensable que chaque adhérent à l'Aéroclub de Sens (A.C.S), instructeurs, pilotes, élèves pilotes soit sensibilisé à tous les aspects de la sécurité.

La Sécurité passe avant tout par la Prévention et je m'engage en tant que Président à mettre en place tous les moyens nécessaires à la Sécurité et à la Prévention.

Ces moyens passent par la formation et l'information régulière auprès des instructeurs, pilotes et élèves pilotes sur les risques potentiels.

La Sécurité est et doit demeurer une priorité au sein de notre Association.

Les objectifs :

Ils sont clairs :

- Incidents : 0
- Accidents : 0

Mettre en place les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Un bilan annuel sera fait sur la réalisation des objectifs et les écarts relevés au plus tard le 31 Janvier suivant l'exercice se terminant le 31 Décembre de chaque année.

Les moyens :

Comme dit précédemment, la formation et l'information sur la prévention sont indispensables auprès de tous les adhérents pilotes et élèves pilotes de l'A.C.S.

Afin de faciliter la Prévention des incidents et accidents, le Président, en tant que responsable légal du DTO nommé Mr Jean Michel GODIGNON Correspondant Prévention Sécurité (CPS) au sein de l'A.C.S.

Les missions du CPS :

- Evaluer les risques potentiels liés à notre activité à travers l'outil « Aérodiagnostic »
- Assurer un suivi des fiches de remarques mises à la disposition des adhérents
- Proposer des actions correctives par rapport aux remarques et écarts constatés
- Proposer un plan de prévention
- Promouvoir la prévention par la diffusion d'informations pertinentes auprès des acteurs du DTO
- Animer et informer les adhérents de l'A.C.S sur les risques en fonction des saisons.
- Mettre en place et promouvoir les retours d'expériences à travers le REX FFA auprès de tous les acteurs du DTO (instructeurs, pilotes et élèves pilotes). Organiser le recueil et l'analyse des évènements.
- Participer à l'analyse des dysfonctionnements
- Contribuer au bilan interne pour la partie prévention
- Effectuer toutes missions spécifiques que pourrait lui confier le responsable du DTO dans le cadre de la politique de sécurité.

Les moyens mis à la disposition du CPS :

- Le CPS pour ses missions est directement rattaché au Président de l'A.C.S
- Il est destinataire de toutes les informations qui ont trait à la prévention et à la sécurité
- Il est destinataire via le Responsable Pédagogique des éléments de veille réglementaire obtenus via la Newsletter FI de la FFA ainsi que de la « clé FI FFA ». Il est à noter que cette veille réglementaire est assurée par le Responsable Pédagogique.
- Le CPS est l'interlocuteur privilégié du Responsable Pédagogique pour les questions de prévention liées à la formation. Il doit être informé par le Responsable Pédagogique de toute évolution dans la formation pouvant avoir un lien avec la sécurité.
- Le CPS est l'interlocuteur privilégié du Correspondant Prévention-Sécurité Régional du Comité Régional Aéronautique Bourgogne Franche-Comté avec qui il est en lien direct.
- Le CPS dispose des accès aux informations spécifiques, notamment aux espaces dédiés à la prévention dans le domaine aéronautique.
- Le CPS dispose des moyens de communication de l'A.C.S (Site internet, réunions d'informations, lettres d'informations, affichage)
- Le CPS met en oeuvre l'outil REXFFA afin d'aider au retour d'expérience interne.
- Le CPS ne dispose d'aucun moyen coercitif qui serait incompatible avec sa mission d'animateur.

Le Président
Philippe BIDAUT

